



Procès-verbal de la séance du conseil communautaire

du jeudi 27 mai 2021 à 18h

Douarnenez Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/05/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand (visioconférence), DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : MANNEVEAU Julie, pouvoirs à Katell CHANTREAU
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC
JAFFRY Bernard, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Secrétaire de séance : Anissa ANDASMAS

Ordre du jour :

Objet :
Finances / Marchés publics : <ul style="list-style-type: none">• Vote des subventions 2021• Stade aquatique - Travaux de construction - Avenants• Plaine des sport – Travaux de VRD – Avenant N°4
Environnement déchets / voirie / Eaux et Assainissement : <ul style="list-style-type: none">• Schéma Directeur d'Assainissement collectif des eaux usées commune du JUCH• Etude technico-économique de choix de filières de traitement eaux usées et actualisation du zonage assainissement commune du JUCH• Proposition de levée de la garantie quadriennale – Titre OUESCO contribution 2015• Communication du rapport sur les algues vertes réalisé par la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2010 et suivants• Convention refacturation de chauffage à la Ville de Douarnenez-salle multisports• Motion contre la fermeture de l'antenne ENEDIS de Douarnenez
Développement économique/habitat : <ul style="list-style-type: none">• QCD – Convention de partenariat 2021• SCOT Ouest Cornouaille – Modification simplifiée n°1 - Avis• Convention de partenariat avec le Conseil départemental du Finistère - Démarche « site d'exception maritime »• Office de tourisme – Convention 2021• Atelier B – Parc de Lannugat Nord - Modification du loyer• Place de marché numérique « Ma Ville Mon Shopping »• Pass Commerce et Artisanat – Numérique – Prorogation
Questions diverses

Monsieur Le Président de Douarnenez Communauté déclare la séance ouverte à 18h.

Il propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour : une motion de soutien aux service d'urgence du CHIC de Quimper-Concarneau et une modification des tarifs du stade aquatique. Les élus acceptent.

Le PV du conseil communautaire du 25 mars 2021 est validé sans modification.

Monsieur Christian ABGUILLERM demande ce qu'il en est de la compensation de la TH. Madame Sandrine SIMON répond que la collectivité a reçu ses états fiscaux et qu'ils sont conformes à ses prévisions. Monsieur Marc RAHER déclare que le seul moyen d'influer sur nos recettes est de lever l'impôt sur les résidences secondaires. Monsieur Hugues TUPIN rappelle que les compensations sont calculées sur la base de 2017.

Délibération N° DE 40-2021

Objet : Vote des subventions 2021

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le tableau en annexe du projet de délibération regroupe toutes les demandes de subventions parvenues dans les services à la date de la commission finances.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **D'adopter le versement des subventions inscrites dans le tableau en annexe de la présente délibération et de procéder à leur versement.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (pour : 22, abstentions : 4) les dispositions proposées.

Monsieur Ronan KERVAREC demande où est l'annexe ; celle-ci a fait l'objet d'un envoi dématérialisé. Celui-ci se met à discourir en breton. Monsieur Philippe AUDURIER lui demande de s'exprimer en français, langue de la République. Monsieur Ronan KERVAREC évoque sa honte par rapport à la loi Mollac. Monsieur Philippe AUDURIER lui demande de s'en tenir à l'ordre du jour.

Monsieur Henri SAVINA mentionne la demande du Bagad de Pouldergat pour laquelle il a transmis la demande d'informations supplémentaires.

Madame Françoise LAOUENAN - LE LEC s'étonne que la demande de financement d'agents sociaux dans les gendarmerie et commissariat ne figure pas la liste. Monsieur Philippe AUDURIER lui répond qu'il ne s'agit pas de se substituer à l'Etat et qu'il n'a pas été donnée de suite favorable à cette demande. Madame Katell CHANTREAU s'étonne de cette demande de financement.

Monsieur Dominique BOUCHERON demande que lui soit précisée l'activité des An Diharzierien. Cette association assure l'entretien de chemins de randonnée.

Délibération N° DE 41-2021

Objet : Travaux de construction d'un stade aquatique - Avenants de travaux

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Dans le cadre des travaux de construction du Centre Aquatique l'équipe de Maitrise d'œuvre a réalisé un point financier sur l'ensemble des plus-values et moins-values par lot constatées à fin avril 2021.

Les plus-values s'expliquent, pour le lot menuiserie aluminium par la fourniture et pose de serrures dans les murs rideaux. Pour le lot serrurerie une moins-value car les porte DAS ont été réalisées par le lot menuiserie intérieures. Pour le lot plâtrerie, réalisation d'un plafond dans le local créé sous le pentagliss et d'un coffre dans le « local chaufferie ». Pour le lot faux plafonds, réalisation d'un plafond dans le « local poussette ». Pour le lot peinture, réalisation d'un enduit épais en couverture d'un voile béton. Pour le lot électricité, mise en œuvre d'une visiophonie entre les zones bassin et « espace bien être ». Pour le lot contrôle d'accès, réalisation d'un passage bi-technologie dans les portes « espace bien être ».

Lot	Entreprise	Montant avenant	% avenant/marché
Lot 6 : Menuiserie Aluminium	REALU	+1 582.00 €	+0.38 %
Lot 7 : Serrurerie	CORLAY	- 16 615.50 €	- 8.93 %
Lot 8: Menuiserie intérieures	LAUTRIDOU	+ 5 609.00 €	+ 5.84 %
Lot 10A: Plâtrerie	MANDIN	+ 2 779.68 €	+ 11.52 %
Lot 10B: Faux Plafonds	LE GALL PLAFONDS	+ 475.59 €	+ 1.00 %
Lot 12: Peinture	FIEL	+ 1 548.00 €	+ 3.00 %
Lot 14 : Traitement d'air - Plomberie	GROUPE FEE	- 305.09 €	- 0.15 %
Lot 16 : Electricité CFO CFA	ISOLEC	+ 4 097.00 €	+ 0.96 %
Lot 17 : Contrôle et gestion des accès	ELISATH	+ 4 722.38 €	+ 8.34 %
Montant Total HT des PV et MV			+ 3 893.06 €

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 20 mai 2021,

Il est proposé :

- D'autoriser le Président à signer les avenants de travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N°DE 42-2021

Objet : Travaux de VRD pour l'aménagement de la plaine des sports -- Avenant N°4

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Par délibération du 19 avril 2018, le conseil communautaire a attribué le marché de travaux de VRD de l'aménagement de la plaine des sports à la société EUROVIA BRETAGNE pour un montant de **1 203 464,60 € HT**.

Ce marché a précédemment fait l'objet de 3 avenants listés ci-dessous :

- Montant avenant 1 : 80 000,00 € HT
- Montant avenant 2 : 230,00 € HT
- Montant avenant 3 : 39 217,00 € HT

Le marché s'élève actuellement à 1 322 911,60 € HT.

En fin de chantier, il est proposé de valider un avenant n°4 pour un montant de 63 128,30 € HT.

Ce montant recouvre :

	Justification	Montant HT
Salle multisports	Elargissement allée périphérique pour permettre le passage de nacelle	7 233,00 €
	Drainage périphérique	9 040,00 €
	Moins-value ouvrage de régulation	-1 090,00 €
	Alimentation en eau potable - extension	3 465,00 €
	Alimentation gaz chaufferie provisoire	1 050,00 €
	Moins-value borne électrique	-8 250,00 €
	Divers + et -	1 108,05 €
SOUS TOTAL	12 556,05 €	
Stade aquatique	Modification des altimétries des plateformes du bâtiment	1 771,00 €
	Terrassement de la galerie technique non prévue au marché	1 197,75 €
	Demande d'avoir une plateforme viabilisée cause intempéries	12 211,25 €
	Longueurs supplémentaires de réseaux suite à l'éloignement de ces derniers de la fosse gros œuvre	12 994,60 €
	Tranchée suite au doublage du réseau AEP	2 520,00 €

	Tranchée suite au doublage Alimentation gaz et réseau de chaleur	1 575,00 €
	Moins-value borne électrique	-3 000,00 €
	Réseau électrique complémentaire (tranchées et fourreaux)	9 395,00 €
	Modification regards EU pédiluves	3 078,00 €
	Déplacement de regards EP	493,00 €
	Levés géomètre des réseaux	563,00 €
	Divers + et -	7 773,65 €
SOUS TOTAL		50 572,25 €
TOTAL AVENANT 4		63 128,30 €

Les quatre avenants représentent une augmentation de 15,17 % du montant du marché.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre du 20 mai 2021

Il proposé :

- **D'autoriser le Président à signer l'avenant de travaux n°4.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (pour : 16, abstentions : 10) les dispositions proposées.

Monsieur Philippe LE MOIGNE s'étonne d'un avenant aussi important (15%). Il évoque une possible sous-évaluation ou non-maitrise des coûts par les services ou encore l'entreprise, EUROVIA, qui a stratégiquement minoré son offre pour remporter le marché.

Madame Sandrine SIMON répond que ce n'est pas le cas et précise, qu'à la fin du chantier, il y aura une présentation des coûts globaux pour l'ensemble de la Plaine des sports.

Monsieur Dominique BOUCHERON trouve que l'addition est importante sur l'éclairage. Il estime que les mâts sont chers : la communauté n'a-t-elle pas eu les yeux plus gros que le ventre ?

Monsieur Philippe LE MOIGNE insiste en disant que l'éclairage choisi fait « riche ».

Monsieur Marc RAHER précise que, lors de la précédente mandature, le choix d'une création d'éclairage de Monsieur Yann KERSALE, plus onéreuse, a été fait, sans que celui-ci ne touche d'ailleurs de droit, donnant au site une belle allure. De plus, la modification de la réglementation PMR a compliqué cette réalisation, rappelle Madame Florence CROM. Monsieur Patrick TANGUY regrette qu'il n'y ait pas de conventionnement avec le SDEF ce qui aurait permis d'avoir une subvention sur l'éclairage.

Monsieur Marc RAHER précise, qu'au global, il n'y a que 3% de plus-value, ce qui est minime sur ce type de travaux.

Monsieur Christian GRIJOL souligne que les plus-values sur le lot VRD s'expliquent par les coûts intempéries et COVID.

Délibération N° DE 43-2021

Objet : Schéma Directeur d'Assainissement collectif des eaux usées commune du JUCH

Rapporteur : Hugues TUPIN

La commune du Juch dispose d'une station de traitement des eaux usées de type lagunage naturel, d'un système de collecte composé de 3.5 km de réseau et d'un poste de refoulement (gare).

A ce jour la commune du Juch ne dispose pas d'une étude de type Schéma Directeur d'Assainissement.

L'objectif de l'étude est de réaliser :

- le diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées et de la station de traitement des eaux usées afin d'en recenser les anomalies, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu ;
- le schéma directeur d'assainissement vise à réduire les dysfonctionnements, les rejets de pollution et les surcoûts d'exploitation qui en découlent, à respecter la réglementation en vigueur, notamment à

travers la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, et à contribuer aux objectifs du Sdage Loire-Bretagne.

L'étude vise également à initier ou compléter le dispositif d'auto surveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale.

Le planning prévisionnel est fixé comme suit :

- Notification prévisionnelle de la mission : **septembre 2021.**
- Durée de l'étude : **12 à 14 mois**

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 10 mai 2021,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021

Il est proposé :

- **D'engager une étude de type schéma Directeur d'assainissement pour la commune du Juch ;**
- **D'autoriser les demandes de subvention auprès des financeurs (CD29, Agence de l'Eau, région...).**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Monsieur Henri SAVINA demande si on ne vote ici que le principe de l'étude.

Délibération N°DE 44-2021

Objet : Etude technico-économique de choix de filières de traitement eaux usées et actualisation du zonage assainissement commune du Juch

Rapporteur : Hugues TUPIN

Le système d'assainissement de la commune du JUCH est constitué d'une station de traitement des eaux usées :

- capacité nominale = 300 eh
- date de mise en service = 1999
- filière = lagunage naturel

La dernière campagne de mesures réalisées dans le cadre d'un suivi renforcé a démontré et caractérisé le fonctionnement du système de la manière suivante :

- Limite de charge hydraulique et surcharge organique ;
- Nappe basse TS : 99% de sa capacité nominale.

Sur la base des études déjà réalisées par ANTEA en 1997 (étude de zonage) et parallèlement au lancement de l'étude de Schéma Directeur d'Assainissement, Douarnenez Communauté maître d'ouvrage, projette la réalisation d'une étude technico-économique dans l'objectif :

- D'actualiser l'étude de zonage assainissement suite aux prescriptions de l'hydrogéologue agréé établies dans le cadre des futurs périmètres de protection rapprochée et éloignée de la prise d'eau de Keratry ;
- D'étudier les possibilités de raccordement sur réseau collectif des habitations situées dans le PPR1 ;
- D'étudier les possibilités de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif situées dans le PPR1, et non raccordables au réseau d'assainissement collectif ;
- D'étudier la faisabilité technico-financière d'une extension de la filière de traitement actuelle pour tenir compte des besoins futurs et si nécessaire étudier des solutions alternatives.

Cette étude prendra en compte en particulier les volets suivants :

- meilleur coût économique,
- respect des normes définies pour la préservation du milieu,
- garantie de fonctionnement correct sur le long terme,
- prise en compte du développement urbanistique et économique,
- préserver les ressources souterraines en eau potable en veillant à leur protection contre les pollutions,

- apporter à l'usager un service de qualité à un prix acceptable,
- garantir à la population la résolution des problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées en général,
- privilégier l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle,
- ...

Le planning prévisionnel est fixé comme suit :

- Notification prévisionnelle de la mission: **septembre 2021**
- Durée de l'étude : **12 à 14 mois**

**Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 10 mai 2021,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,**

Il est proposé :

- **D'engager une étude technico-économique de choix de filières de traitement eaux usées et actualisation du zonage assainissement commune du Juch,**
- **D'autoriser les demandes de subvention auprès des financeurs (CD29, Agence de l'Eau, région...).**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Monsieur Hugues TUPIN précise que Le Juch passera en régie en 2022. Le dossier du Juch est mieux subventionné que celui de Pouldergat du fait de sa situation géographique (zone prioritaire car à proximité de Kératry, bassin du Ris).

Monsieur Dominique BOUCHERON demande si l'étude est budgétée et s'il n'avait pas été prévu de raccorder les différentes communes à la STEP de Douarnenez à sa construction. Monsieur Hugues TUPIN rassure Monsieur BOUCHERON sur le financement. Il déclare également que la STEP du Juch est antérieure à celle de Dz ; la STEP de Douarnenez a par ailleurs largement les capacités pour accueillir les communes ; seul se pose le problème de la distance. Il faudra aussi s'interroger sur les effluents de Pouldergat. Dans tous les cas les meilleures solutions sont recherchées, quitte à les panacher.

Délibération N°DE 45-2021

Objet : Proposition de déchéance quadriennale – Titre OUESCO contribution 2015

Rapporteur : Hugues TUPIN

En janvier 2020, Douarnenez communauté a reçu une relance de la trésorerie de Pont l'Abbé à l'attention du syndicat des eaux de Pen Ar Goayen émis par le syndicat Mixte Sage Ouest Cornouaille (OUESCO). Cette relance concerne le paiement de la contribution 2015 qui s'élève à 1 555 €.

Pour rappel, en 2014, la dissolution du syndicat des eaux de Pen Ar Goayen a entraîné le partage du patrimoine (dettes, recettes...) entre QBO, la CCHPB et Douarnenez Communauté (pour la commune du Juch et de Pouldergat). Ce titre n'a pas pu être mandaté en 2015 car il a été initialement adressé à la mairie de Plogastel Saint Germain.

Il est aujourd'hui proposé de régulariser la situation. Ce titre datant de plus de quatre ans il est nécessaire de faire une délibération pour permettre la déchéance quadriennale avant son mandatement.

**Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 10 mai 2021,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,**

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer et exécuter tout document nécessaire à la mise en œuvre de la déchéance quadriennale pour permettre le mandatement du titre concernant la contribution 2015 à OUESCO.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N°DE 46-2021**Objet : Communication du rapport sur les algues vertes réalisé par la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2010 et suivants****Rapporteur : Florence CROM**

Le 18 mars 2021, la Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport comportant ses observations définitives sur la gestion des algues vertes par Dz communauté (annexe) pour les exercices 2010 et suivants.

En effet, la CRC de Bretagne avait lancé en 2019 un audit global sur la gestion des algues vertes, à l'échelle de toute la Bretagne et Douarnenez avait fait partie des cas inscrits au programme de la Chambre. Le contexte de l'enquête est rappelé d'ailleurs en introduction du rapport.

En synthèse, les magistrats soulignent l'efficacité de la solution technique choisie par la communauté, à savoir une plateforme de compostage située à Kérioret, tant sur les coûts d'investissement initiaux que sur les coûts de fonctionnement.

**Au vu de la présentation du rapport et après en avoir débattu,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,
Il est proposé :**

- **Que les conseillers communautaires en prennent acte.**

Le rapport est présenté aux conseillers communautaires, qui après en avoir débattu, en prennent acte.

Monsieur Hugues TUPIN rappelle que sur l'aire les déchets verts issus des déchèteries sont également traités, cela génère des économies. Le rapport a permis un travail intéressant sur le volet curatif des algues vertes, le volet préventif étant pris en charge au niveau des bassins versants.

Madame Florence CROM regrette que l'Etat ne prenne en charge le traitement des algues vertes qu'à 50% alors qu'il finance le ramassage réalisé par les communes à 100 %.

Délibération N°DE 47-2021**Objet : Convention refacturation de chauffage à la Ville de Douarnenez-salle multisports****Rapporteur : Marc RAHER**

La plaine des sports est équipée de chaudière bois destinée à chauffer le stade aquatique et la salle multisports. Cette chaudière entrant maintenant en service, il convient de formaliser la refacturation du chauffage à la ville de Douarnenez pour la salle multisport. La convention de gestion qui confie à la ville de Douarnenez la gestion de la salle multisport prévoit en effet que la ville prenne en charge le chauffage. Les modalités de refacturation sont détaillées dans le projet de convention en annexe.

**Au vu du projet de convention,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,
Il est proposé :**

- **D'autoriser le président à signer la convention de refacturation du chauffage.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Monsieur Philippe LE MOIGNE demande d'où vient le bois, il craint qu'il vienne de l'est de l'Europe. Monsieur Marc RAHER le rassure et lui indique qu'il vient de Plonéour-Lanvern. Monsieur Patrick TANGUY déclare que cette filière était portée par l'A OCD.

Monsieur Dominique BOUCHERON s'inquiète de l'augmentation de coût du bois. Monsieur François GUET déclare que c'est le bois de construction qui est impacté par les hausses et non le bois de chauffe. Monsieur Dominique BOUCHERON insiste sur l'impact des énergies sur le coût de fonctionnement de la piscine.

Monsieur Ronan KERVAREC aimerait savoir combien d'hectares sont nécessaires pour chauffer l'équipement et s'inquiète de la provenance du bois.

Délibération N°DE 48-2021

Objet : Motion contre la fermeture de l'antenne ENEDIS de Douarnenez

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le conseil communautaire fait part de son inquiétude suite au départ annoncé de l'antenne ENEDIS de Douarnenez.

Considérant la situation d'éloignement géographique du Cap Sizun,

Considérant les aléas climatiques auxquels est régulièrement soumis le Cap Sizun et notamment les forts vents,

Considérant les manifestations à la fin de l'année 2020 des habitants du Cap Sizun excédés des dégradations du service de distribution d'électricité (coupures régulières...),

Considérant que pour un service d'utilité publique, la proximité est l'enjeu principal,

En conséquence,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé que :

- **Le conseil communautaire de Douarnenez communauté, avec la communauté de communes du Cap Sizun-Pointe du Raz, demande à Enedis le maintien de l'antenne de Douarnenez et ne peut se satisfaire de la dégradation continue de ce service.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Madame Marie-Thérèse HERNANDEZ, qui a été victime dernièrement d'une coupure d'électricité, a apprécié la proximité de l'agence Enedis.

Monsieur Hugues TUPIN évoque également une coupure qui a impacté la distribution d'eau potable, il y a quelques mois et les aléas météos fréquents sur notre territoire, qui pourraient mettre à mal le bon fonctionnement de nos équipements.

Monsieur Philippe LE MOIGNE se félicite de cette motion même si la décision est déjà probablement arrêtée depuis longtemps.

Monsieur Henri SAVINA rappelle que cette demande était dans les revendications des gilets jaunes. On a une France à 2 vitesses.

Délibération N°DE 49-2021

Objet : QCD – Convention de partenariat 2021

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Le projet de convention de partenariat pour l'année 2021 vise à formaliser le programme de travail entre QCD et ses 7 EPCI membres, dans un objectif de mutualisation de l'ingénierie. La rédaction d'un programme partenarial annuel répond à une obligation légale due au statut d'agence d'urbanisme de QCD.

Le programme partenarial se décline en 5 blocs :

- Projets de territoire : Cornouaille 2030, démarche de CLS (contrat local de santé), gestion des fonds européens, animation du Conseil de développement de Cornouaille.
- Urbanisme et aménagement du territoire : habitat, interSCOT, observatoire du foncier, mobilités, stratégies économiques, commerciales.
- Attractivité territoriale : démarche d'attractivité, accompagnement des entreprises et des salariés arrivants, valorisation de filières (tourisme, aliment, maritime, ...)
- Animation de la destination touristique Quimper Cornouaille
- Transition énergétique et numérique : réseau Tynéo, fibre

De plus, se rajoute le pilotage du CRTE (contrat de relance et de transition énergétique)

En contrepartie la contribution financière de Douarnenez communauté est de 56 001 €, soit 3 € par habitant, pour l'année 2021.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2021 avec QCD.**
- **De procéder au versement de la contribution financière à QCD, à hauteur de 56 001€, au titre de l'année 2021.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N°DE 50-2021

Objet : SCOT Ouest Cornouaille – Modification simplifiée n°1 - Avis

Rapporteur : Marc RAHER

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, renforce les compétences des SCoT en matière d'application de la loi Littoral. Ces derniers doivent désormais déterminer les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L.121-8, et en définir la localisation.

Pour permettre aux instances chargées des SCoT de mettre en œuvre rapidement cette mesure, la loi ELAN autorise le recours à une procédure de modification simplifiée, à condition que la procédure soit engagée avant le 31 décembre 2021.

Le projet de modification simplifiée n°1 du SCoT Ouest Cornouaille qui porte sur la modification du volet "Loi Littoral" et qui a pour objectifs de définir les critères d'identification et localiser les agglomérations, les villages, les SDU et supprimer la notion de hameau nouveau intégré à l'environnement, a été arrêté par délibération du Conseil syndical du SIOCA le 24 février 2021.

Ce projet a été notifié à Douarnenez Communauté, pour avis, en tant que personne publique associée au titre de l'article L.132-7 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification simplifiée a fait l'objet d'une présentation et de discussions lors de la commission urbanisme et PLUi de Douarnenez Communauté.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et PLUi du 8 avril 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **De donner un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du SCOT Ouest Cornouaille.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Madame Florence CROM précise les secteurs concernés à Douarnenez : Kerguesten, Keraël, le Drevers.

Délibération N°DE 51-2021

Objet : Convention de partenariat avec le Conseil départemental du Finistère - Démarche « site d'exception maritime »

Rapporteur : Marc RAHER

Lors de sa séance plénière de janvier 2019, le Conseil départemental du Finistère a voté une nouvelle stratégie de soutien au développement du nautisme et de la maritimité.

En proposant aux EPCI un dispositif « Territoire d'excellence nautique », le Conseil départemental du Finistère souhaite contribuer à :

- Porter conjointement une stratégie mer et littoral, forte et durable ;
- Promouvoir l'inscription du nautisme dans les projets de territoire des EPCI ;
- Croiser les approches en matière de nautisme avec les politiques économiques et environnementales des EPCI ;
- Faciliter l'émergence de projets nautiques concertés : l'EPCI, catalyseur des initiatives communales, associatives, privées, ... ;
- Mobiliser de l'ingénierie-conseil et des financements au service des projets nautiques territoriaux.

En parallèle, il a également été proposé à deux territoires finistériens, dont Douarnenez communauté, de **conduire à titre expérimental, une démarche partenariale plus large, dénommée « Site d'exception maritime »**. Au-delà du projet nautique intégré « Territoire d'Excellence Nautique », la démarche « Site d'exception maritime » s'attachera plus largement à nourrir un positionnement maritime affirmé. La notion de « Site d'exception maritime » englobe celle de « Territoire d'excellence nautique ».

Le Conseil départemental a donc proposé à Douarnenez communauté et à la ville de Douarnenez de contractualiser une ingénierie technique et financière pour porter des projets intégrés inscrits dans un plan d'actions, pour les années 2021-23.

Ce partenariat vise à rechercher des bénéfices réciproques pour les deux territoires en conjuguant leurs moyens pour nourrir et faire vivre une identité maritime forte et dynamique. Dans le cadre de cette expérimentation en lien avec le maritime et les concepts de « maritimité » (liens entre le maritime et l'humain, et ses diverses représentations), l'EPCI bénéficiera d'un accompagnement renforcé en ingénierie technique et financière, dans une démarche d'approche globale de marketing territorial.

Elles pourront par exemple décider de :

- Mener conjointement un travail de diagnostic et de mise en perspective de l'attractivité maritime du territoire : portrait dynamique du territoire (notoriété/attractivité/recommandation - e réputation – mur d'inspiration, positionnement marketing, ..., prospective et co-construction de scénarii, ...) ;
- Réaliser des outils d'aide à la décision en lien avec les objectifs du Site d'Exception Maritime (tableaux de bord, ...) ;
- Porter et cofinancer des actions :
 - Dans le cadre du dispositif classique « Territoire d'Excellence Nautique » : publics et pratiques d'activités nautiques et de plaisance, sites et lieux de pratiques, événementiels, éducation à la mer, ... (cf. modalités de la fiche d'aide du Conseil départemental du Finistère, Fiche N° 4 : Territoire d'Excellence Nautique)
 - Dans un cadre plus large, en lien avec la démarche d'attractivité maritime : veille et prospective, relations presse et influenceurs - dossier de presse maritime, ingénierie marketing et démarches de progrès en matière d'expérience client/usager et de parcours client/usager, design de services, expérimentations, ...

La ville de Douarnenez pourra mobiliser des financements visant à financer des actions relevant de son champ de compétences.

L'agence départementale d'attractivité Finistère 360° sera mandatée par le Conseil départemental pour apporter un appui à l'EPCI : accompagnement en matière d'ingénierie : marketing territorial, marketing des services, design de services, ...

Pour l'année 2021, un avenant à la convention désigne la commune de Douarnenez comme pilote du diagnostic nautique, au regard des compétences qu'elle exerce et des structures qu'elle gère (centre nautique...).

Vu la commission aménagement du 11 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **D'autoriser le président à signer la convention de partenariat « site d'exception maritime » et son avenant 2021.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Monsieur Dominique BOUCHERON déclare qu'il est important de signer cette convention. Elle permettra à Douarnenez, située entre Brest et Lorient, de développer son attractivité et à certaines manifestations de profiter de subventionnements.

Le travail s'étalera sur plusieurs années et débutera par un diagnostic avec différents ateliers qui mettront en lumière les atouts et faiblesses du territoire.

Pour lui, Douarnenez a une carte à jouer. Monsieur Dominique BOUCHERON détaille les ateliers et les participants ; il regrette de ne pas pouvoir exposer les conclusions du diagnostic sur la partie « nautisme ».

Monsieur Hugues TUPIN souhaite qu'un volet environnemental soit présent. Monsieur Christian GRIJOL souhaite, lui, que les déconstructions navales soient abordées. Madame Katell CHANTREAU rappelle que la pêche a à voir avec la PAT (plan alimentaire territorial).

Délibération N°DE 52-2021

Objet : Office de tourisme – Convention 2021

Rapporteur : Marc RAHER

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Douarnenez communauté exerce sa compétence tourisme. Conformément au Code du tourisme, articles L133-1 à L133-3, Douarnenez Communauté délègue à l'office de tourisme du Pays de Douarnenez les missions d'accueil, d'information et de promotion touristique du Pays de Douarnenez. Cette délégation fait l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre les deux structures.

L'office de tourisme du Pays de Douarnenez, association régie par la loi de 1901, a obtenu son 2^{ème} renouvellement à la Marque Qualité Tourisme et est classé en 1^{ère} catégorie par arrêté préfectoral de février 2020.

L'actuelle convention d'objectifs liant l'office de tourisme du Pays de Douarnenez et Douarnenez communauté a été conclue en février 2020 et est valable pour 3 années.

Néanmoins au regard du changement de gestion de la boutique SNCF, auparavant assurée par un agent de Douarnenez Communauté et repris depuis février 2021 par l'office de tourisme, il convient d'apporter à la convention en vigueur les modifications suivantes :

- actualisation des informations concernant l'office de tourisme (renouvellement de la marque Qualité et du classement en catégorie I) et les partenaires institutionnels,
- le changement de gestion de la boutique SNCF et les obligations respectives de l'office de tourisme et de Douarnenez Communauté quant à son maintien.

La subvention forfaitaire proposée pour 2021 s'élève à 205 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 11 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **D'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2021 liant l'office de tourisme du Pays de Douarnenez et Douarnenez communauté,**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention,**
- **D'approuver le montant de 205 000 € pour la subvention versée à l'office de tourisme pour 2021.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Monsieur André GUILLEMOT souhaite savoir si la taxe de séjour a augmenté et demande si la subvention a évolué.

Monsieur Marc RAHER lui répond, qu'en effet, la subvention a augmenté car l'OT a intégré la boutique SNCF. Quant à la taxe de séjour, celle de 2020 n'est pas représentative.

Délibération N°DE 53-2021

Objet : Atelier B – Parc de Lannugat Nord - Modification du loyer

Rapporteur : Marc RAHER

Le bâtiment communautaire dénommé Atelier B sis sur le parc de Lannugat Nord à Douarnenez, d'une superficie de 618 m², est en partie occupé depuis le 1^{er} avril 2016 par la Sarl Ambulances Urgence 29.

La partie occupée dans ce bâtiment représentait au moment de l'installation de l'entreprise sur Douarnenez une surface de 270 m². Aujourd'hui l'entreprise s'est développée à Douarnenez et la surface réellement utilisée dans le bâtiment représente 400 m². Ainsi il convient d'actualiser le montant du loyer dû au regard de la surface réellement exploitée, à savoir 1500 € HT mensuel et ce pour une durée d'une année. La surface occupée dans le bâtiment ainsi que le loyer correspondant seront revus au terme de l'année d'occupation au nouveau tarif de 1500 € HT mensuel.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 11 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **De fixer le nouveau montant du loyer mensuel octroyé à la Sarl Ambulances Urgence 29 pour l'occupation d'une partie de l'Atelier B à 1500 € HT.**
- **D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N°DE 54-2021

Objet : Place de marché numérique « Ma Ville Mon Shopping »

Rapporteur : Marc RAHER

De manière générale, la crise sanitaire COVID 19 a révélé à la fois les forces et les faiblesses du commerce dans les centralités. Les petits commerces alimentaires et les commerçants ambulants ont pu fonctionner, la clientèle jouissant de points de vente de proximité. En revanche, les commerçants des autres secteurs (équipement de la personne, de la maison...) ont souffert plus grandement du confinement et des restrictions sanitaires (mesures barrières, couvre-feu...).

Les moyens de communication employés par les professionnels sont parfois sommaires et peu disposent d'un site internet, ne serait-ce comme simple vitrine, pour se faire connaître.

La désorganisation liée à la crise sanitaire a renforcé la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de commercialisation ; les habitudes des consommateurs ont également évolué et le recours à l'utilisation d'internet n'a été qu'accentué par la crise.

Bien qu'aspirant à développer la fréquentation chez nos commerçants et artisans, la digitalisation du commerce est un phénomène indéniable dont le commerce local doit pouvoir également profiter. Pour ce faire, la mise en place d'une plateforme de marché numérique est une solution permettant à la fois de mettre en avant les commerçants locaux et une opportunité de mettre en relation citoyens et commerçants de proximité.

Durant cette période de crise, la CCIMBO a négocié un contrat avec le groupe la Poste qui a développé une plateforme numérique dénommée MaVilleMonShopping qui a une visibilité nationale et qui permet aux commerçants et artisans de proximité d'avoir accès à une vitrine numérique. Au-delà de cet aspect vitrine, cette plateforme a également l'avantage pour les professionnels qui le souhaitent de mettre en place du click & collect (paiement en ligne / retrait en magasin), ainsi que la possibilité d'une livraison de proximité à domicile par le facteur.

La CCIMBO a donc proposé aux collectivités qui le souhaitent la mise en place de cette plateforme en bénéficiant des conditions et tarifs négociés par cette dernière avec la Poste.

Le coût du contrat avec la Poste incluant la mise en place de la plateforme MaVilleMonShopping pour 3 ans est de 14 450,04 € TTC.

La Région Bretagne soutient les intercommunalités qui mettent en œuvre des places de marché numériques sur leur territoire à hauteur de 50 % dans la limite de 15 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Place de marché « Ma Ville Mon Shopping » (4816.68 € x 3 ans)	14 450,04 €	Région Bretagne	7 225,02 €	50%
		Douarnenez Communauté	7 225,02 €	50%
Total	14 450.04 €	Total	14 450.04 €	100 %

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 11 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **De donner son accord à la signature du contrat avec la Poste pour la mise en œuvre pour trois années de la plateforme numérique MaVilleMonShopping,**
- **D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne,**
- **D'autoriser le Président à signer le contrat correspondant.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Madame Christelle DREANO demande quel est l'intérêt de cette formule par rapport à l'envoi d'un colis classique via la Poste. Monsieur Marc RAHER lui répond qu'il y a en plus tout le référencement sur le site pour un coût moindre, le colirage a été négocié. Monsieur Hugues TUPIN demande comment se font les paiements ; les moyens de paiement sont intégrés dans l'outil.

Monsieur Henri SAVINA déclare que c'est l'évolution du commerce. La Poste se réinvente.

Délibération N° DE 55-2021

Objet : Pass Commerce et Artisanat – Numérique - Prorogation

Rapporteur : Marc RAHER

La Région Bretagne a proposé aux EPCI qui le souhaitent de faire évoluer le PASS Commerce et Artisanat (PCA) en créant un dispositif de crise le PCA – Numérique destiné à financer la numérisation et la digitalisation des activités des artisans et des commerçants du territoire.

Par délibération en date du 7 décembre 2020 (N°DE 116-2020), le Conseil communautaire a validé la mise en place de ce dispositif dérogatoire sur le Pays de Douarnenez.

Ouvert initialement jusqu'au 30 juin 2021, la Région Bretagne propose aux EPCI qui le souhaitent de proroger ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 11 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- De proroger la durée du dispositif PCA - Numérique jusqu'au 31 décembre 2021.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir avec la Région Bretagne, afférents à ce dispositif d'urgence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N° DE 56-2021

Objet : Stade aquatique – Modification de la grille tarifaire

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Lors du Conseil communautaire du 20 février 2021, la tarification du Stade aquatique a été adoptée à l'unanimité.

Lors de la formation des agents d'accueil à l'outil de billetterie, il est apparu qu'il serait compliqué pour le personnel et onéreux pour certaines familles d'avoir un tarif et un abonnement enfant et adolescent. Il est proposé de regrouper les tarifs et abonnements enfant et adolescent.

Il est proposé d'adopter la grille tarifaire suivante :

ENTREES « HALLE BASSINS »		Propositions
1 entrée adulte	5,90 €	5,90 €
1 entrée adolescent (12-18 ans)	4,90 €	4,50 €
1 entrée enfant (5-11 ans)	3,90 €	
1 entrée enfant (0-4 ans)	1,00 €	1,00 €
1 entrée tarif réduit (étudiant, demandeur d'emploi, bénéficiaire des minimas sociaux, PMR, accompagnant PMR, comité d'entreprise)	4,90 €	4,90 €
10 entrées adulte	47,00 €	47,00 €
10 entrées adolescent (12-18 ans)	39,00 €	35,00 €
10 entrées enfant (5-11 ans)	29,00 €	
10 entrées tarif réduit	39,00 €	39,00 €
Carte famille (4 personnes)	16,50 €	16,50 €
Carte horaire 10h	35,00 €	35,00 €
Entrée évènement enfant (mineur)	5,00 €	5,00 €
Entrée évènement adulte (majeur)	9,00 €	9,00 €
SCOLAIRES, GROUPES ET CENTRES DE LOISIR		
1 entrée Sport-Santé	4,90 €	4,90 €
1 créneau pour une classe avec mise à disposition d'un éducateur	84,00 €	84,00 €
1 entrée centre de loisir	3,60 €	3,60 €
ESPACE « BIEN ETRE »		
1 entrée espace « bien-être »	9,50 €	9,50 €
10 entrées espace « bien-être »	69,00 €	69,00 €
1 entrée espace « bien-être » + « Halle Bassins »	11,00 €	11,00 €
10 entrées espace « bien-être » + « Halle Bassins »	85,00 €	85,00 €
ACTIVITES ENFANT		
1 séance Bébé Nageur	8,40 €	8,40 €

5 séances Bébé Nageur	35,00 €	35,00 €
1 cours activité enfant	9,60 €	9,60 €
10 cours activité enfant	84,00 €	84,00 €
Ecole de natation à l'année (30 séances minimum)	180,00 €	180,00 €
Cours individuel	16,80 €	16,80 €
ACTIVITES ADULTE		
1 cours activité adulte	12,00 €	12,00 €
10 cours activité adulte	102,00 €	102,00 €
Natation à l'année (30 séances minimum)	264,00 €	264,00 €
1 séance aquagym/bike	12,00 €	12,00 €
10 séances aquagym/bike	102,00 €	102,00 €
30 séances aquagym/bike	264,00 €	264,00 €
Location Aquabike (30 minutes)	8,40 €	8,40 €
Cours individuel	16,80 €	16,80 €
AUTRES		
carte magnétique	2,00 €	2,00 €
1 ligne d'eau pendant 1h00	30,00 €	30,00 €
1 h de surveillance par un MNS	25,00 €	25,00 €

Compte tenu de ce qui précède,

Il est proposé :

- D'annuler la délibération DE 02-2021,
- D'adopter la grille tarifaire ci-dessus proposée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre : 1, pour 25) les dispositions proposées.

Madame Françoise LAOUENAN-LE LEC trouve le tarif enfant trop cher. Monsieur Philippe AUDURIER lui répond que ce tarif est équivalent ou moins cher que celui des autres structures aux alentours. Il précise que l'ouverture est prévue le 30 juin 2021 après une commission de sécurité le 24 juin.

Délibération N° DE 57-2021

Objet : Motion de soutien aux personnels des urgences du Centre hospitalier de Cornouaille (Quimper – Concarneau)

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Dans une lettre ouverte adressée aux élus locaux, à la Direction du CHIC et à l'ARS, le personnel des urgences, après 6 mois de grève, alerte sur la dégradation des conditions d'accueil et de prise en charge des malades et le mal-être des soignants.

Les professionnels de santé mettent en garde sur la dégradation des conditions d'accueil, le rallongement des délais de prise en charge des malades et les difficultés des soignants aux urgences.

Compte tenu de ce qui précède,

Il est proposé :

- D'adopter une motion de soutien aux professionnels de santé des urgences.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Séance levée à 20h05.

Le Président,
Philippe AUDURIER




Le secrétaire de séance
Anissa ANDASMAS

